BDO RÉUNION MAYOTTE

Tél: +262 262 97 91 00
www.bdo.re

29 rue Gabriel de Kervéguen
BP 40153
97492 Sainte Clotilde Cedex

S.A.C.S. AUTISME BEL AVENIR

Association régie par la Loi 1901

=-=-=-=-=-=-

SIEGE SOCIAL : 5 A, rue Victor Hugo

97450 SAINT-LOUIS

-=-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

-=-=-=-=-=-=-=-

BDO RÉUNION MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

-=-=-=-=-=-=-

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **S.A.C.S AUTISME BEL AVENIR** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association constitue des provisions pour charges pour couvrir les engagements en matière de pensions et retraites selon les modalités décrites dans la note « Engagement en matière de pensions et retraites ». Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association.

Fonds dédiés

L'association constate des fonds dédiés selon les modalités décrites dans la note « Tableau de suivi des fonds dédiés ». Nos travaux ont notamment consisté à apprécier l'approche retenue et à revoir les calculs effectués par l'association.

Provisions réglementées

L'association comptabilise des provisions réglementées selon les modalités décrites dans la note « Provisions réglementées ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 4 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde,
Le 4 juin 2020

Le Commissaire aux comptes
BDO-HDM AUDIT
Membre de BDO International

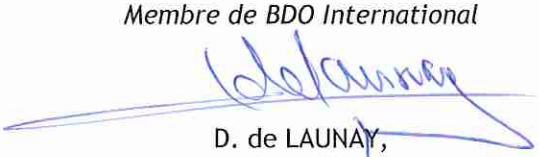

D. de LAUNAY,
Associé.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	21 198.74	13 709.54	7 489.20	16 256.90	8 767.70-	53.93-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	41 310.50	23 549.75	17 760.75	21 121.75	3 361.00-	15.91-
	Installations techniques Matériel et outillage	2 600.00	2 600.00		80.47	80.47-	100.00-
	Autres immobilisations corporelles	148 829.18	108 135.25	40 693.93	20 385.88	20 308.05	99.62
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	12 384.46		12 384.46	12 202.39	182.07	1.49
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 089.00		1 089.00	1 089.00		
	Total I	227 411.88	147 994.54	79 417.34	71 136.39	8 280.95	11.64
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 550.60		5 550.60	6 943.24	1 392.64-	20.06-
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés				100.00	100.00-	100.00-
	Autres créances	87 546.78		87 546.78	11 070.34	76 476.44	690.82
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 294 804.91		1 294 804.91	1 337 498.96	42 694.05-	3.19-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	339.53		339.53	306.25	33.28	10.87
	Total III	1 388 241.82		1 388 241.82	1 355 918.79	32 323.03	2.38
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 615 653.70	147 994.54	1 467 659.16	1 427 055.18	40 603.98	2.85

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	56 352.32	56 352.32		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	912 360.19	722 224.78	190 135.41	26.33
	Report à nouveau	1 158.98	3 177.38	2 018.40-	63.52-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	23 570.16	153 650.12	130 079.96-	84.66-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	238 080.50	272 547.39	34 466.89-	12.65-
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées	26 957.05	27 891.87	934.82-	3.35-
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 258 479.20	1 235 843.86	22 635.34	1.83
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	41 165.00	28 136.00	13 029.00	46.31
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	26 063.72	30 525.38	4 461.66-	14.62-
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	67 228.72	58 661.38	8 567.34	14.60
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 854.36	31 572.19	10 282.17	32.57
	Dettes fiscales et sociales	68 096.88	100 977.75	32 880.87-	32.56-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	32 000.00		32 000.00	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	141 951.24	132 549.94	9 401.30	7.09
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 467 659.16	1 427 055.18	40 603.98	2.85

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 141 951.24 132 549.94

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services		1 470.00	1 470.00-	100.00-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	5 000.00	30 700.00	25 700.00-	83.71-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	68 344.89	72 176.12	3 831.23-	5.31-
Collectes		17 166.36	17 166.36-	100.00-
Cotisations	920.00	380.00	540.00	142.11
Autres produits	1 089 523.87	1 213 009.79	123 485.92-	10.18-
Total I	1 163 788.76	1 334 902.27	171 113.51-	12.82-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	248 010.93	274 434.78	26 423.85-	9.63-
Impôts, taxes et versements assimilés	14 183.74	14 598.12	414.38-	2.84-
Salaires et traitements	563 231.33	591 071.48	27 840.15-	4.71-
Charges sociales	223 494.56	233 208.96	9 714.40-	4.17-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 079.11	17 956.13	8 122.98	45.24
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	41 165.00	28 136.00	13 029.00	46.31
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	5 806.13	177.15	5 628.98	NS
Total II	1 121 970.80	1 159 582.62	37 611.82-	3.24-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 817.96	175 319.65	133 501.69-	76.15-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 531.37	1 236.12	295.25	23.89
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 531.37	1 236.12	295.25	23.89
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1 531.37	1 236.12	295.25	23.89
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 349.33	176 555.77	133 206.44-	75.45-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 694.48	2 527.73	1 166.75	46.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 242.78	97.83	3 144.95	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 183.62	899.69	283.93	31.56
Total VII	8 120.88	3 525.25	4 595.63	130.36
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 248.80	421.86	31 826.94	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	112.91	183.46	70.55-	38.46-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		27 248.80	27 248.80-	100.00-
Total VIII	32 361.71	27 854.12	4 507.59	16.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	24 240.83-	24 328.87-	88.04	0.36
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 173 441.01	1 339 663.64	166 222.63-	12.41-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 154 332.51	1 187 436.74	33 104.23-	2.79-
Solde intermédiaire	19 108.50	152 226.90	133 118.40-	87.45-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 654.91	8 771.25	6 883.66	78.48
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 193.25	7 348.03	3 845.22	52.33
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	23 570.16	153 650.12	130 079.96-	84.66-

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 467 659.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 163 788.76 Euros et dégageant un excédent de 23 570.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Courant 2017, un litige prud'homal a été engagé par un salarié en vue de contester le caractère réel et sérieux de son licenciement.
Le 20/04/2018, le conseil de prud'hommes de ST PIERRE a débouté le salarié de l'ensemble de ses demandes.
Le 18/05/2018, le salarié a fait appel de la décision.
Le 19/11/2019, l'audience d'appel a eu lieu. Le 25/02/2020, la cour d'appel a rendu ses conclusions.
La cour d'appel INFIRME le jugement rendu en première instance et condamne l'association à payer au salarié la somme de 32 000€. (30 000€ Indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse + 2 000€ Article 700 du CPC et rejette toute autre demande.
Cette somme a été comptabilisée en charge à payer à la clôture du présent exercice.

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

général applicable à la clôture de l'exercice et dans le respect des principes prévus par l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixé par l'arrêté du 19 décembre 2005 et modifié par les arrêtés du 19 décembre 2006 et du 17 décembre 2007.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2019, l'asso ° a décidé de procéder à l'application stricte du plan comptable **M22 bis** applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
Aussi, le plan comptable a été mise à jour en conséquence.
Certains comptes utilisés en N-1 ont donc fait l'objet de reclassement sur l'exercice N.

Informations générales complémentaires

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 est bénéficiaire de (+) **20 803.41€** et se décompose comme suit :
- Résultat relevant de l'activité de gestion libre : (+) **6 688.58€**
- Résultat relevant de l'activité sur gestion contrôlée (financeur : ARS) : (+) **16 881.58€**

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	21 199		
Constructions sur sol d'autrui	4 869		
Installations générales agencements aménagements des constructions	36 441		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 600		2 600
Installations générales agencements aménagements divers	49 836		7 112
Matériel de transport	19 465		23 842
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 057		3 336
Emballages récupérables et divers	4 450		
TOTAL	188 718		36 891
Autres participations	12 202		182
Prêts, autres immobilisations financières	1 089		1 089
TOTAL	13 291		1 271
TOTAL GENERAL	223 208		38 162

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			21 199	21 199
Constructions sur sol d'autrui			4 869	4 869
Installations générales agencements aménagements constr.			36 441	36 441
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 600		2 600	2 600
Installations générales agencements aménagements divers			56 949	56 949
Matériel de transport		19 465	23 842	23 842
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 422	66 971	66 971
Emballages récupérables et divers		3 383	1 067	1 067
TOTAL	2 600	30 269	192 740	192 740
Autres participations			12 384	12 384
Prêts, autres immobilisations financières	1 089		1 089	1 089
TOTAL	1 089		13 473	13 473
TOTAL GENERAL	3 689	30 269	227 412	227 412

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 942	8 768		13 710
Constructions sur sol d'autrui	3 854	259		4 113
Installations générales agencements aménagements constr.	16 335	3 102		19 437
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 520	80		2 600
Installations générales agencements aménagements divers	37 117	4 778		41 895
Matériel de transport	19 465	4 403	19 465	4 403
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 390	4 689	7 309	60 770
Emballages récupérables et divers	4 450		3 383	1 067
TOTAL	147 130	17 311	30 156	134 285
TOTAL GENERAL	152 071	26 079	30 156	147 995

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8 768				
Constructions sur sol d'autrui	259				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	3 102				
Instal.techniques matériel outillage indus.	80				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 778				
Matériel de transport	4 403				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 689				
TOTAL	17 311				
TOTAL GENERAL	26 079				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	56 352				56 352
Réserves :					
Réserves d'investissement	350 000		95 000		445 000
Réserves de compensation	271 840		95 135		366 975
Réserves de trésorerie	100 385				100 385
Report à nouveau	3 177	480-		1 538	1 159
RESULTAT DE L'EXERCICE	153 650	153 650-		23 570-	23 570
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	272 547	154 130		188 597	238 081
Provisions réglementées					
Autres provisions réglementées	27 892			935	26 957
TOTAL I	1 235 844		190 135	167 500	1 258 479

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	27 892		935		26 957
TOTAL	27 892		935		26 957

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	28 136	41 165	28 136		41 165
TOTAL	28 136	41 165	28 136		41 165

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	249		249		
TOTAL	249		249		
TOTAL GENERAL	56 277	41 165	29 320		68 122
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		52 358	28 136		
exceptionnelles			1 184		

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions règlementées

Les reprises de provisions pour investissements sont constatées chaque année en neutralisation des dotations aux amortissements correspondants, en application de l'avis n°2007-05 du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99.01 du CRC.

* Obtention d'un crédit non reconductible de 27 000 euros de l'ARS en 2018 selon les modalités suivantes :
- 2 000€ pour l'aménagementdes locaux SACS, engagé en totalité au 31/12/2018
- 5 000€ pour l'aménagement des Espaces complémentaires de formation et de concertation sur la RAVINE DES CABRIS. Aucune dépense engagée au 31/12/19.
- 20 000€ pour l'investissementd'un plateau de rééducation; aucune dépense engagée au 31/12/19.

Au 31/12/2019, il reste donc une enveloppe disponible de 25 000 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 089	1 089	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 833	60 833	
Divers état et autres collectivités publiques	13 960	13 960	
Débiteurs divers	12 754	12 754	
Charges constatées d'avance	340	340	
TOTAL	88 975	88 975	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	41 854	41 854		
Personnel et comptes rattachés	14 121	14 121		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 830	18 830		
Autres impôts taxes et assimilés	35 146	35 146		
Autres dettes	32 000	32 000		
TOTAL	141 951	141 951		

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
CNR 2015 CERTIFICAT° ISO	10 000	3 750	250		3 500
CNR 2017 GRAT. STAGIAIRE	10 000	9 427	8 057		1 370
CNR 2017 L'LOI	10 000	10 000			10 000
CNR2018 Format° Gpe II	15 000	7 348	7 348		
CNR 2019 GRAT. STAGIAIRE	3 500			3 500	3 500
CNR 2019 Fomart° DUMS	4 250			1 483	1 483
CNR 2019 arthérapeute	6 210			6 210	6 210
TOTAL	58 960	30 525	15 655	11 193	26 063

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	25 557
Total	25 557

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 149
Dettes fiscales et sociales	18 693
Autres dettes	32 000
Total	57 842

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signée aucun accord particulier en matière d'engagementsde retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Cette dernière a été évaluée au 31/12/2019 à 41 165 € , une provision pour charge a donc été comptabilisée au titre de cet exercice pour le même montant.
Les droits acquis à ce titre par les salariés de l'association ont été évalués comme suit :
- montant du passif social : 26 898€,
- charges sociales correspondantes : 14 267 €,
Soit un total de 41 165€.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	3 026	38 139	41 165

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- TOOKETS Crédit Agricole	3 694	7715
- Produits cession éléments d'actifs	2 000	775
- Prescription dettes sociales	1 243	7788
Total	6 937	
Charges exceptionnelles		
- VNC EAC	113	675
- Indemnité litige prud'homale	32 000	6718
- Divers	249	6718
Total	32 362	

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES